

A tou(te)s les Secrétaires de section syndicale d'établissement (S1)

1. Rentrée 2021

Lors de l'audience accordée, à grande peine, à l'intersyndicale avant la rentrée, la FSU Réunion, et avec elle, le SNES-FSU ont demandé un report de la rentrée afin de sécuriser au maximum les établissements scolaires (recrutements d'agents, d'AED, d'AESH... mise à disposition de masques, de purificateurs d'air, de capteurs de CO2...).

Car nous ne souhaitons pas la fermeture des établissements scolaires (nous avons toutes et tous en tête les limites de l'enseignement à distance que nous avons vécu en 2020) mais leur ouverture dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire.

Le rectorat a décidé d'effectuer la rentrée scolaire en niveau 2 du protocole sanitaire, sans tenir compte de la situation locale avec un taux d'incidence qui dépassait les 400 pour 100 000. Les deux premières semaines de cours ont vu un nombre important de classes fermer. Nous savons déjà que, suite au changement de protocole en cas de Covid avéré dans les établissements, il nous sera impossible d'effectuer des comparaisons. C'est ainsi qu'en modifiant régulièrement le thermomètre, le ministère tente de masquer son incurie.

Vous trouverez avec ce courrier une enquête rapide à nous renvoyer (par mail de préférence) au sujet de l'application de ce protocole dans votre établissement. Elle nous sera très utile lors de notre audience de rentrée auprès de la Rectrice.

Les calendriers sont en cours d'acheminement. N'hésitez pas à contacter votre responsable de secteur :

Nord (Audrey Moreau/Pierre Fourny) : 0692 423 081

Sud (Victor Rodrigues) : 0692 870 048

Est (Patrick Fornecker) : 0692 359 452

Ouest(Antoine Laurenti) : 0693 991 429

Vous recevrez (ou avez reçu) également des bulletins d'adhésion. En cas de besoin, vous le trouverez en téléchargement sur notre site à l'adresse suivante : <http://www.reunion.snes.edu/spip.php?article6>
Faites-nous, dès à présent, remonter les premières remarques sur vos établissements (BMP non pourvus, remplacements en souffrance, effectifs des classes, conditions sanitaires ...)

Nous appelons l'ensemble des sections d'établissement à tenir rapidement une heure d'information syndicale afin de relever l'ensemble des problèmes. Et, par la suite, de nous les transmettre afin que la section académique puisse intervenir si besoin en liaison avec les S1 bien sûr.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez qu'un membre du secrétariat ou un(e) responsable de secteur vienne animer cette réunion avec vous.

2. Rentrée syndicale

Le traditionnel **Conseil Syndical** réunissant les élus à la **CA académique** et **un(e) représentant(e) par S1 se réunira:**

le **lundi 6 septembre** de **9h00 à 17h00** au **Lycée Mémona Hintermann-Affejee** (Saint Denis)

Vous avez reçu une convocation et un modèle de demande d'autorisation d'absence à déposer rapidement. Merci de faire en sorte que chaque établissement soit représenté à cette réunion.

A l'ordre du jour : bilan de rentrée, réforme du lycée, situation au collège, préparation de la grève du 23 septembre...

A l'appel d'une intersyndicale Education Nationale (CGT, FO, FSU Sud), une grève nationale est prévue le 23 septembre « Pour un plan d'urgence dans l'éducation, pour les postes, les salaires, l'amélioration des conditions de travail » (texte joint)

, 3. Relance de la syndicalisation

Vous recevrez sous peu par mèl un état de la syndicalisation dans votre établissement. Nous vous rappelons que vous pouvez, à tout moment, disposer d'un tel état sur internet via <https://adherent.snes.edu/Modules/Etablissement/ListingAdherents/index.php> en saisissant votre numéro d'adhérent(e) comme identifiant et votre mot de passe. En cas de difficultés ou d'anomalies, appelez-nous ou envoyez-nous un courriel à s3reu@snes.edu.

Attention : n'oubliez pas d'informer le S3 si vous changez l'organisation du S1 pour cette année.

A défaut de reprise du S1, merci de nous donner l'adresse d'un(e) syndiqué(e) de l'établissement qui accepterait d'être momentanément le relais électronique du S3. (Cf fiche de suivi à nous transmettre)

Il convient, par ailleurs, de veiller tout particulièrement aux nouveaux arrivants (métropole, étranger, TOM, etc.) car leur nouvelle adresse n'a pas été enregistrée au niveau national et le bulletin pré rempli que chaque adhérent reçoit chez lui a donc de fortes chances de ne jamais arriver à son destinataire. Il faut donc donner à ces collègues un bulletin d'adhésion vierge et nous faire parvenir leur nouvelle adresse, n° de téléphone fixe et/ou mobile, courriel, afin de mettre à jour le fichier national du SNES-FSU.

N'hésitez pas à rappeler à ceux et celles qui hésitent à adhérer ou réadhérer pour des raisons financières, qu'ils peuvent payer en dix fois, que l'adhésion est déductible à 66 % de l'impôt sur le revenu, ou remboursable au même taux en crédit d'impôt pour les collègues non imposables.

A vous et à nous de faire comprendre aux collègues la nécessité de se syndiquer qui va sans dire mais nettement mieux en le disant.

Soulignons ici une fois encore que le SNES-FSU ne vit que des cotisations de ses adhérents.

4. TZR

Concernant les TZR qui sont en remplacements de courte et moyenne durée, le chef d'établissement peut leur imposer de travailler dans l'établissement en dehors des périodes où ils effectuent une suppléance. Ils doivent alors avoir un emploi du temps en bonne et due forme au début de l'année, emploi du temps ne comportant que des tâches à caractère pédagogique devant des élèves. Il est hors de question que l'on nous fasse faire de la garderie, ou toute autre tâche non enseignante.

Chacun peut accéder au « mémo TZR » sur le site national du SNES-FSU en suivant le lien: https://www.snes.edu/wp-content/uploads/44p_memo_tzr_2018_pdf_bd.pdf N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème.

Pour les TZR affectés à l'année (AFA) avec un service incomplet : là encore, le chef d'établissement est en droit de compléter leur service à hauteur de 15 h pour les agrégés et 18 h pour les certifiés. Les conditions énoncées précédemment doivent évidemment être respectées pour eux aussi.

5. Formation Syndicale 2021-2022

Le S3 conjugue depuis quelques années participation de militants du S3 à des stages nationaux, venue de responsables nationaux pour animer des stages locaux, et stages locaux assurés par des responsables du S3.

Rappelons que, de par la loi du 11 janvier 1984 et du 23 novembre 1982, chacun a le droit de bénéficier de **12 jours ouvrables par an de formation syndicale**, avec traitement maintenu, évidemment, pour peu qu'il en informe sa hiérarchie au moins un mois avant la date du stage auquel il participe.

Les stages organisés par le SNES-FSU ne sont pas des stages à public désigné. Que vous soyez enseignant(e), CPE, AED, AESH... vous pouvez aussi participer aux stages qui ne concernent pas directement votre catégorie.

Vous avez le droit d'être curieu(se)x et votre chef de service n'a pas à juger du bien-fondé ou non (selon lui ou elle) de votre participation à un stage.

Un calendrier des stages prévus vous sera envoyé dès que possible.

6. Congrès FSU et SNES-FSU et votes d'orientation FSU

Cette année 2021-2022 sera une année importante pour la démocratie au sein de notre fédération, la FSU, et notre syndicat, le SNES-FSU,

Le vote d'orientation national de la FSU (renouvellement du CDFN) aura lieu avant le congrès de la FSU-Réunion, prévu en décembre. Le congrès national de la FSU aura lieu en février.

Un vote d'orientation départemental aura lieu en mai-juin 2022 (renouvellement du CDFD)

Le congrès académique du SNES-FSU Réunion se déroulera fin février, début mars, le congrès national, quant à lui, aura lieu en mai à Montpellier.

Nous vous appelons, dès à présent, à participer à tous ces scrutins qui définissent la politique de notre fédération !

7. Organisation du S3 (Section Académique)

Suite à la Commission Administrative Académique du juin 2021, le S3 est donc organisé de la façon suivante :

SNES-FSU Réunion 2021-2022	
Secrétariat	
Corinne Peyré	Secrétaire
Victor Rodrigues	Secrétaire adjoint
Antoine Laurenti	Secrétaire adjoint
Patricia Gaston-Very	Trésorière
Pierre Fourny	Trésorier adjoint
Secteurs géographiques	Responsables
Sud	Victor Rodrigues
Ouest	Antoine Laurenti
Nord	Pierre Fourny
Est	Patrick Fornecker
Catégories	Responsables
Agrégés	Véronique Boissel
Certifiés	Victor Rodrigues
PsyEN	Michel Zerwetz
CPE	Corinne Peyré
Stagiaires	Audrey Moreau
Non-titulaires/TZR	Frédéric Ramassamy
PEGC	Guadalupe Carrera
Retraités	Michel Zerwetz
AED/AESH	Patrick Fornecker

Secteurs	Responsables
Emploi	Victor Rodrigues
Politique	Secrétariat
Collèges+Educ Prioritaire	Frédéric Ramassamy
Lycées	Audrey Moreau
Contenus	Responsables Collèges/Lycées
Formation syndicale	Secrétariat
Juridique	Julie Acquier-Guillou
Rectorat	Secrétariat
Trésorerie, adhésions, syndicalisation	Patricia Gaston-Very
Publications	Antoine Laurenti
Site	Antoine Laurenti
Informatique FB Twitter	Antoine Laurenti
Communication	Secrétariat
Instances	Élu(e)s
CAN	Corinne Peyré(U&A tit)/ Victor Rodrigues (U&A supp)/ Françoise Lepoan (EE)
CEN	Victor Rodrigues
CTA	Audrey Moreau
CAPA Agrégés	Titulaires: Santiago Alonso/Franco Sferra/Julie Acquier-Guillou Suppléant(e): Corinne Juan/Yann Nirlo
CAPA Certifiés	Titulaires : Annelise Bué/Corinne Peyré/Victor Rodrigues/Audrey Moreau/Antoine Laurenti/Chrystel Combe Suppléants:Patricia Gaston-Véry/Cyril Roure/François Fougerouse/ Pierre Fourny/Sophie Jeambu/
Commission de réforme (Certifiés)	Chrystel Combe/ Pierre Fourny
Commission de réforme (Agrégés)	Santiago Alonso/Julie Acquier-Guillou
CHSCT	Chrystel Combe
GIPFCIP	Bruno Calas supp Victor Rodrigues
CFC	Bruno Calas supp Victor Rodrigues

La Section d'établissement (S1) et son secrétaire sont des éléments essentiels à la vie du SNES-FSU. Ce sont eux qui assurent la présence active du SNES-FSU au plus près des collègues sur leur lieu de travail. Le SNES-FSU et ses sections académiques ne sont rien sans les S1.

Nous vous remercions par avance pour votre participation à la vie de votre syndicat. Nous vous souhaitons, de nouveau, une bonne rentrée 2021 et restons à votre disposition pour vous aider, au quotidien, à animer la vie syndicale de votre établissement.



Section académique de La Réunion
 BP 30072 - 97491 Ste-Clotilde
 Cedex
 Tél. : 0262 97 27 91
 Mèl : s3reu@snes.edu
 Web :
<http://www.reunion.snes.edu>

*P.J. :
 Bulletin d'adhésion ;
 Fiche de suivi de S1*